

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 30 du 7 juillet 2016**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de contrôleur spécialisé de classe normale du corps des contrôleurs spécialisés de la direction générale de la sécurité extérieure.

*Du 10 mai 2016*

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de contrôleur spécialisé de classe normale du corps des contrôleurs spécialisés de la direction générale de la sécurité extérieure.**

*Du 10 mai 2016*

NOR D E F M 1 6 1 6 8 3 8 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 23 juillet 2012 (JO n° 178 du 2 août 2012, texte n° 50 ; signalé au BOC 42/2012 ; BOEM 251.1.2.1).

*Référence de publication :* JO n° 148 du 26 juin 2016, texte n° 16 ; signalé au BOC 30/2016.

---

Le ministre de la défense et la ministre de la fonction publique,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2012-606 du 30 avril 2012 portant dispositions statutaires relatives au corps des contrôleurs spécialisés de la direction générale de la sécurité extérieure ;

Vu le décret n° 2015-386 du 3 avril 2015 fixant le statut des fonctionnaires de la direction générale de la sécurité extérieure ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours pour l'accès au grade de contrôleur spécialisé de classe normale du corps des contrôleurs spécialisés de la direction générale de la sécurité,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le tableau des spécialités figurant au 2° de l'article 3 de l'arrêté du 23 juillet 2012 susvisé est complété par les lignes ainsi rédigées :

L	Génie électrotechnique	Electronique analogique et numérique, électrotechnique, électronique de puissance, électronique de commande (domotique), automation, microprocesseurs, télécommunication, installations et équipements, sécurité
M	Génie électrique	Programme du baccalauréat STI2D, spécialité « énergies et environnement ».

**Art. 2.** - Le directeur général de la sécurité extérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 mai 2016.

*Le ministre de la défense,*

Pour le ministre et par délégation :

DA 01

*La ministre de la fonction publique,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de l'animation interministérielle des politiques de ressources humaines,*

C. KRYKWINSKI